UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1900

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1900

1 5 cm

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. L. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, ✱, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, ✱, ✿ I.
É. MADOULÉ, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✱, ✿ I . .	Chimie organique.
LE ROUX, O. ✱, ✿ I . . .	Physique.
BOUCHARDAT, ✱, ✿ I . .	Hydrologie et Minéralogie.
PRUNIER, ✿ I	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, ✱. ✿ I	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I .	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✿ I	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✿ A	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I	Cryptogamie.
PERROT, Chargé de cours, ✿ A	Matière médicale.
COUTIÈRE, Chargé de cours.	Zoologie.
N	Toxicologie.

Directeur et professeur honoraire :
M. CHATIN, Membre de l'Institut, O. ✱, ✿ I.
Professeurs honoraires :
MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✱, ✿ I.
MARCHAND, ✿ I. ; RICHE, O. ✱, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. BERTHELOT, ✿ A.
OUVRARD, ✿ I.
LEBEAU, ✿ I.
MOUREU.

MM. COUTIÈRE.
GRIMBERT, ✿ A.
PERROT, ✿ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GUERBET	Chimie générale.
LEXTREIT, ✿ I.	Chimie analytique.
GUÉRIN, ✿ A	Micrographie.
QUESNEVILLE, ✿ I	Physique.
LUTZ	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 13 juillet 1900, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guignard, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1900.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 31 août 1900.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Perrot, chargé de cours, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 24 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1900.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. Guignard, Directeur, assisté de M. Madoulé, Secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite du Concours de l'année scolaire 1899-1900.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres.)

M. Michonneau (René), né le 9 février 1878, à Parthenay (Deux-Sèvres).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. Rousseau (Émile), né le 10 mai 1874, à Paris.

Citations honorables :

MM. André (Emile); Thierry (Raymond).

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres.)

Non décerné.

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

Non décerné.

Citation honorable :

M. Brouant (René).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Sommelet (Marcel), né le 16 janvier 1877, à Langres (Haute-Marne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

M. Laurent (Jean-Bonaventure), né le 22 janvier 1876, à Arbois (Jura).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

M. Suré (Maurice), né le 17 mars 1874, à Chartres (Eure-et-Loir).

M. Baudin (Paul), né le 28 septembre 1878, à Milly (Seine-et-Oise).

Citations honorables :

MM. Thierry (Raymond), déjà nommé ; Lécuyer (Georges).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médaille d'argent :

M. Daniel (François-Marie), né le 16 août 1874, à Pleurtuit (Ille-et-Vilaine).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Hénot (Aimé-Léon), né le 8 février 1874, à Quessy (Aisne) ;

ex-æquo :

M. Hirn (Émile), né le 24 mai 1874, à Saverne (Alsace-Lorraine).

M. Héritier (Paul), né le 30 décembre 1876, à Cusset (Allier).

Citations honorables :

MM. Guillemin (Henri) ; Pasquet (Albert) ; Desbouit (Eugène) ; Damart (Louis).

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. Peltrisot (Charles-Narcisse), né le 6 octobre 1875, à Berlaimont (Nord).

M. Perle (Édouard), né le 30 juillet 1874, à Lure (Haute-Saône).

Citations honorables :

MM. Bougourd (Raphaël) ; Cartillier (Élie) ; Campion (Gabriel) ; Pesche (Raoul).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent.)

M. Maheu (Jacques), né le 31 août 1873, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Prix Laroze (500 francs).

M. Desmoulière (Albert-Jean), né le 14 mai 1875, à Trouy (Cher).

Prix Laillet (500 francs).

M. Launoy (Léon-Louis), né le 27 août 1876, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Prix Lebeault (500 francs).

Non décerné.

Prix Desportes (558 francs).

M. Peltrisot (Charles-Narcisse), né le 6 octobre 1875, à Berlaimont (Nord), déjà nommé.

Prix Henri Buignet:

1er Prix (600 francs).

M. Poirier (Louis-Paul), né le 10 novembre 1872, à Epoisses (Côte-d'Or).

2e Prix (400 francs).

M. Brouant (René), né le 7 novembre 1879, à Paris, déjà nommé.

Rapport de M. Perrot,

AGRÉGÉ, CHARGÉ DE COURS,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1899-1900.

Messieurs,

En juillet dernier, l'Assemblée de l'École a bien voulu me désigner comme rapporteur général des Concours de l'année scolaire 1899-1900. C'est en cette qualité que je viens vous demander la permission d'exposer devant vous les résultats de nos luttes scolaires.

Nous allons tout d'abord passer en revue les opérations des divers concours, en énumérant les récompenses accordées; nous examinerons ensuite les résultats, afin d'en dégager les enseignements qu'ils comportent.

Nous avons établi dans ce but une sorte de statistique comparative des différents concours de ces dix dernières années, et les déductions de cette étude attireront sans aucun doute l'attention du Conseil de l'École, toujours jaloux de conserver à l'École de Pharmacie de Paris la réputation scientifique qu'elle a su acquérir dans le monde entier.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Parmi les candidats inscrits, cinq se sont présentés à la première épreuve, et quatre seulement ont persisté jusqu'à la fin du concours.

*

Les questions proposées par le Jury étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

1° Chimie : *Composés oxygénés du Phosphore.*
2° Physique : *La Loupe.*
3° Botanique : *Le Fruit.*

2° Épreuve orale.

Dissertation de 10 minutes sur :
Le Brome et l'Acide bromhydrique.

3° Épreuve pratique.

1° Analyse qualitative d'un mélange renfermant :

Acide arsénieux ; Acide azotique ; Protochlorure d'antimoine ; Perchlorure de fer.

2° *Reconnaissance de 25 plantes fraîches.*

Les quatre candidats ont fourni des épreuves que le Jury a jugées très satisfaisantes, et il a accordé :

Le *premier prix* à M. Michonneau, qui a obtenu 72 points 5 sur un maximum de 100.

Le *second prix* à M. Rousseau (68 points 3).

Et des *mentions honorables* à MM. André (60 points 8) et Thierry (53 points 3).

DEUXIÈME ANNÉE

Trois candidats se sont présentés et ont subi les diverses épreuves du concours.

Le Jury avait proposé comme questions à traiter :

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Pyridine et ses dérivés.*

2° Botanique systématique et matière médicale : *Famille des Myrtacées. Produits qu'elle fournit à la matière médieale.*

2° Épreuve pratique et dissertation.

1° Analyse qualitative d'un mélange renfermant ; Aeide arsénique ; Aeide phosphorique ; Aeide sulfurique ; Magnésie ; Soude.

2° Dosage d'aeide phosphorique en anhydride à l'état de phosphate de bismuth.

3° Reeonnaissanee de 30 échantillons tirés de la matière médicale végétale et de 10 plantes fraîehes, avee dissertation sur les Semenees de Moutarde noire.

Le nombre maximun des points attribués à chacune des épreuves est de 50 pour l'épreuve écrite, 50 pour l'analyse, 50 pour le dosage et 50 pour l'épreuve de la reconnaissance, dont 10 points réservés à la dissertation.

Aucun des candidats n'ayant réuni la moitié du nombre total de points, le Jury s'est vu dans l'obligation de n'accorder aucune médaille; il a simplement décerné une mention à M. Brouant.

TROISIÈME ANNÉE

Deux candidats seulement ont pris part au concours.

Les questions choisies par le jury étaient :

1° Épreuve écrite.

1° Pharmacie : *Composition ehimique et emploi en pharmaeie des gommes et mueilages.*

2° Zoologie : *Des poissons qui fournissent des produits à la Pharmacie.*

Sur un maximum de 50 points, les candidats ont obtenu : M. Laurent 28 points, M Sommelet 38 points. La durée de l'épreuve était de quatre heures.

2° Épreuves pratiques.

1° Toxicologie : *Recherche du cyanure de mercure dans une substance alimentaire.*

2° Physique : *Point de fusion et pouvoir rotatoire de la Salicine.*

3° *Reconnaissance de 10 animaux ou produits de la matière médicale animale, 9 médicaments composés et 1 minéral.*

Pour les trois épreuves pratiques cotées chacune 20 points, les candidats ont obtenu : M. Laurent 13+16+4,75=33,75 M. Sommelet 15+13+13,75=41,75.

3° Épreuve orale.

Dissertation de 10 minutes, après le même temps de réflexion, sur la Toxicologie du Phosphore.

L'épreuve a donné comme résultat, sur 20 points :

M. Laurent 15 points ; M. Sommelet 17 points ; soit au total 71 points 5 (p. 100) à M. Sommelet, et 64 points à M. Laurent. L'ensemble des épreuves a paru très satisfaisant au Jury, qui accorde la première médaille à M. Sommelet, la deuxième à M. Laurent. Il exprime en revanche ses regrets de voir ce prix, le plus important de ceux de l'École, disputé par un aussi petit nombre de candidats.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE

Sur vingt-trois élèves que désignaient les notes générales de l'année, sept seulement se sont présentés pour les épreuves définitives, qui comprenaient :

1° Préparation du Bromure d'éthylène.

2° *Analyse d'un mélange de chlorure de Baryum, bromure de Calcium et chlorure de Magnésium.*

Le Jury a accordé: une *première médaille d'argent* à M. Suré, qui arrive en première ligne avec 174 points sur un maximum de 200. Une *seconde médaille d'argent* à M. Baudin (164 points) et deux *citations honorables* à M. Thierry (158 points) et Lécuyer (157 points).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Dix-sept élèves avaient réuni des notes suffisantes pour être appelés au concours définitif ; treize se sont présentés.

Les épreuves proposées étaient :

1° *Lecture de la pression atmosphérique au baromètre Fortin.*

2° *Mesure de l'indice de réfraction d'un liquide* (solution aqueuse d'alun).

Six élèves seulement ont été admis à prendre part à la deuxième manipulation et le Jury a déclaré que seul l'un des candidats méritait une récompense ; en le félicitant de ses brillantes épreuves, il a donc décerné la *première médaille* à M. Daniel, qui a obtenu 95 points sur 100.

TROISIÈME ANNÉE

CHIMIE

Treize élèves ont pris part aux épreuves du concours définitif sur les dix-sept que leurs notes désignaient à cet effet. Ces épreuves consistaient en un dosage et une analyse :

1° *Dosage par pesée du chlore dans une solution de Chlorures.*

2° *Analyse d'un mélange renfermant : Cadmium ; Nickel ; Zinc ; Sodium ; Acide acétique ; Acide azotique.*

Le concours a été particulièrement brillant et le Jury

accorde *une première médaille* à M. Hénot, *deux secondes médailles* à MM. Hirn et Héritier, *quatre citations honorables* à MM. Guillemin, Pasquet, Desbouit et Damard.

MICROGRAPHIE

Les épreuves définitives n'ont réuni que sept candidats, sur vingt qui avaient été convoqués. Parmi les absents, un certain nombre cependant avaient des notes suffisantes pour leur permettre d'affronter la lutte avec chances de succès.

Le Jury avait proposé comme manipulations :

1° *Histologie d'une tige de* Campanula pyramidalis.

2° *Histologie de la tige d'une Sélaginelle.*

La valeur des épreuves jointe à l'examen des travaux antérieurs des concurrents a donné toute satisfaction au Jury. Citons plus spécialement l'épreuve terminale de M. Peltrisot, qui a obtenu 91 points sur 100 et à qui le Jury a accordé la *première médaille* ; viennent ensuite M. Perle (83 points 5) qui obtient la *seconde médaille*, et M. Bougourd (77 points), Cartillier (68 points 5), Campion (67 points) Pesche (56 points) à qui l'on décerne des *citations* honorables.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Un seul candidat, M. Maheu, a présenté un mémoire sur le sujet proposé : *Produits fournis à la matière médicale par la famille des Ménispermacées.* M. Maheu, élève de seconde année, avait déjà écrit l'année dernière un mémoire très méritant pour ce même prix ; le Jury, en lui exprimant sa satisfaction, avait émis « le regret d'être réduit à féliciter le candidat de l'effort considérable qu'il avait fait », le travail

de son concurrent heureux étant plus remarquable au point de vue des recherches originales. Cette année, M. MAHEU a de nouveau accumulé une quantité considérable de documents sur la question dont il a fait l'étude critique ; de plus, son travail renferme beaucoup de descriptions histologiques nouvelles, accompagnées de nombreuses figures inédites.

Le Jury félicite M. MAHEU pour la somme énorme de travail que représente son mémoire et lui accorde le prix MENIER.

PRIX LAILLET

Le concours portait cette année sur la Zoologie : trois candidats s'étaient fait inscrire : MM. LAUNOY, NOÉ et SOMMELET.

La première épreuve, d'une durée de six heures, était une composition écrite sur le sujet suivant : *Des Ruminants, histoire naturelle et matière médicale.*

La deuxième épreuve consistait en une *reconnaissance* de *20 animaux* et une *dissertation de cinq minutes* sur l'un d'entre eux.

Le Jury propose de décerner le prix à M. LAUNOY qui a obtenu 76 points sur 100, avec un ensemble d'épreuves qu témoigne de sérieuses connaissances en Zoologie.

PRIX LAROZE

Un seul mémoire a été présenté pour l'obtention de ce prix. Il est dû à M. A. DESMOULIÈRE et intitulé : *Recherche de la gélose dans les confitures.* On sait que M. MENIER a indiqué un procédé élégant qui permet de caractériser cette falsification d'une manière précise ; il est basé sur la recherche des Diatomées accompagnant l'agar-agar. Malheureusement aujourd'hui les filtrations subies dans la préparation des gelées et de la gélose commerciale elle-même ont fait disparaître ces organismes, de telle sorte que le procédé MENIER n'a plus aucune valeur. M. DESMOULIÈRE indique à son tour

une méthode qui permet de déceler facilement la falsification. Après destruction des mucilages par l'ébullition, séparation par la chaux des matières pectiques et s'il y a lieu de la gélatine par insolubilisation à l'aide du formol, le liquide concentré par l'évaporation se prend en gelée s'il renferme de la gélose.

On pourrait peut-être reprocher à l'auteur de n'avoir pas cherché à mettre à profit, pour l'identification de la gélose, les faits intéressants qui ont été signalés sur l'hydratation de ce corps ou dans la production d'acide mucique par oxydation. Son procédé, en tout cas, donne une indication très nette et très précise dans la recherche d'une falsification si répandue, aussi le Jury décerne-t-il à son auteur, le prix Laroze.

Prix Lebeault

Le sujet proposé pour l'épreuve écrite était : *Des médicaments fournis par la feuille de Coca*. Un seul candidat s'est présenté et devant l'insuffisance de sa copie aussi bien que de la reconnaissance qui a suivi, le jury a jugé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix Lebeault.

Prix Buignet

Six candidats, MM. Poirier, Brouant, Barbié, Macary, Houssaye et Tuloup, ont pris part à l'épreuve unique consistant dans une composition écrite sur un sujet de physique qui était le suivant :

Théorie et pratique de l'analyse spectrale.

« M. Poirier, dit le rapporteur du Jury, a remis une excellente composition. Son travail, écrit dans un langage clair et précis, révèle chez son auteur des qualités de méthode et de netteté que nous aimerions à retrouver chez un grand nombre de nos élèves. » Ce candidat s'est placé franchement en tête de ses camarades, et il a obtenu la note 18 sur 20. L'attri-

bution du second prix était plus délicate, trois des candidats ayant remis des compositions d'une valeur très voisine ; le Jury, tout en regrettant de ne pouvoir récompenser MM. BARBIÉ et MACARY (13 points), a classé d'abord M. BROUANT, auquel il accorde 14 points, l'épreuve de ce candidat étant mieux ordonnée que celle de ses concurrents. C'est qu'en effet il estime, d'une manière générale, qu'on ne saurait trop encourager les élèves à apporter dans l'exposé d'une question le plus possible de méthode. En conséquence, le *premier prix* est accordé à M. POIRIER, le *deuxième prix* à M. BROUANT.

PRIX DESPORTES

Deux concurrents ont pris part à toutes les épreuves, à la réelle satisfaction du Jury. Ce sont MM. BOUGOURD et PELTRISOT.

La question écrite était ainsi posée :

Ovule et macrosporange.

Bien exposée par les deux candidats, la question était cependant mieux comprise par M. PELTRISOT; il obtint 54 points sur 60, et son concurrent 36 points.

La deuxième épreuve qui consistait : 1° dans l'*histologie de la tige florifère et du pétiole* du *Limnanthemum nymphæoides*; 2° dans l'appréciation du travail des candidats aux travaux pratiques de micrographie, fait accorder à M. PELTRISOT 55 points sur 60 et à M. BOUGOURD 45 points.

Enfin, la troisième épreuve, portant sur la reconnaissance de 60 plantes fraîches, est un peu moins bonne: M. PELTRISOT obtient 31 points sur 60, M. BOUGOURD 32 points. Le Jury décerne donc le prix DESPORTES à M. PELTRISOT, dont le nombre de points total s'élève à 70 sur un maximum de 100.

Tel est, Messieurs, pour les concours de l'année, le compte rendu des opérations des différents Jurys. Rien ne serait plus

facile que d'interprêter les résultats; il me suffirait pour cela de prendre l'un quelconque des Palmarès des années précédentes et de vous lire les considérations générales dont chaque rapporteur fait suivre l'exposé des épreuves des divers concours. Tous ces rapports présentent les plus grandes analogies, et les déductions générales, pour cette année comme pour les précédentes, pourraient se résumer en trois points principaux:

1° Les candidats sont assez nombreux et bien préparés pour les Prix de travaux pratiques, qui continuent à être chaudement disputés.

2° Les épreuves sont généralement excellentes en ce qui concerne les Prix de fondation et en particulier ceux qui nécessitent des recherches personnelles.

3° Les Prix de l'École sont toujours délaissés des élèves même les meilleurs, et l'indifférence signalée tous les ans semble loin de s'atténuer.

J'ai pensé, Messieurs, qu'il serait de quelque intérêt d'établir, à la fin de ce siècle, les résultats comparatifs pour les différentes catégories de prix pendant ces dix dernières années. Après avoir consulté les Palmarès édités chaque année, j'ai pu grouper un certain nombre d'observations que je vous demanderai la permission d'exposer.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Le nombre des élèves qui prennent part à ce concours est toujours plus élevé que pour la deuxième et la troisième année, il est généralement de six à neuf. Une fois depuis dix ans, il a dépassé ce chiffre : c'est en 1894 ; nous comptons quatorze concurrents. En 1900, quatre élèves seulement se sont pré-

sentés ; c'est le chiffre minimum que l'on puisse constater, cependant les épreuves ont été satisfaisantes. D'ordinaire, deux prix et deux à quatre mentions sont annuellement accordés, mais en 1898 la deuxième médaille a été refusée.

DEUXIÈME ANNÉE

La moyenne des concurrents est de cinq, sauf en 1894 où l'on compte huit candidats. En 1898 et en 1899, le nombre de ces derniers est de trois seulement, et en 1900, pour la première fois depuis dix ans, le Jury se voit dans l'obligation de ne décerner aucun prix; il faut remonter pour constater un semblable fait jusqu'en 1888.

TROISIÈME ANNÉE

Ici encore et pendant le même laps de temps, semblable pénurie de candidats, leur nombre étant d'ordinaire limité à trois; il est même réduit à deux en 1894 et à un seul en 1899. Une seule fois (1897) les deux médailles ont été refusées ; en 1899 on a décerné le premier prix seulement. Cette année, les épreuves ont été satisfaisantes et les deux prix accordés.

Il ressort de cette statistique qu'il semble s'établir un état de choses regrettable menaçant de devenir définitif. Le nombre des concurrents n'augmente pas et cependant, depuis 1891, la population scolaire s'est accrue de deux cents élèves pour les trois années. D'autre part, si l'on consulte les rapports annuels présentés au Conseil académique, on constate que quatre-vingts élèves environ remportent les mentions « bien et très bien » aux examens de fin d'année.

Comment expliquer alors cette indifférence que montrent nos élèves et leur peu d'empressement à acquérir le titre glorieux de lauréat de notre École ? De même que les rapporteurs qui m'ont précédé, j'attire de nouveau l'attention du Conseil

sur cette situation, qui ne saurait se perpétuer sans porter un grave préjudice moral à l'École supérieure de pharmacie de Paris.

PRIX DE FONDATION

Les concours pour les Prix de fondation, dont les programmes sont bien délimités et les avantages mieux apparents, devraient jouir d'une faveur plus marquée. Il est vrai que si le nombre des concurrents en est par trop restreint, les épreuves, en revanche, sont presque toujours des plus satisfaisantes. Dans la période des dix dernières années, le prix Gobley a toujours été accordé; le Jury s'est cependant vu obligé de refuser le prix Menier en 1898, le prix Laroze en 1891, le prix Desportes en 1898, le prix Laillet en 1897 et 1899, le prix Lebeault en 1898, 1899 et 1900.

Quant au prix Buignet, le premier prix a toujours été attribué et le deuxième retenu seulement en 1896 et 1898.

Il résulte de cette étude que certains prix ne semblent guère stimuler l'ardeur de nos élèves; cette constatation porte surtout sur ces dernières années et depuis trois ans le prix Lebeault, par exemple, n'a pas été décerné.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

Je suis heureux d'avoir à signaler ici une tendance meilleure. Tous les ans les chefs de travaux désignent une vingtaine d'élèves, que leurs notes placent à la tête de leurs camarades, pour prendre part au concours et il n'est pas rare de voir plus de quinze d'entre eux répondre à l'appel de leurs maîtres. Cependant il est utile de faire remarquer que le nombre des

récompenses annuelles accordées par l'École a diminué de moitié depuis 1889. Il n'existe plus aujourd'hui que deux médailles par année, et le chiffre des concurrents n'a pas faibli pour cela. Cette excellente situation montre que toute émulation n'a pas disparu chez nos étudiants et permet d'espérer une lutte plus ardente encore.

J'en ai terminé, Messieurs, avec l'exposé aride des faits; une seule conclusion s'en dégage. C'est l'absolue nécessité de rechercher les moyens propres à enrayer l'apathie de nos élèves. Il est inadmissible, en effet, qu'on ne puisse arriver à stimuler l'ardeur des concurrents dans une École qui a fourni tant de savants éminents dans les différentes branches de la science. L'émulation qui règne dans les laboratoires d'enseignement pratique, la faveur dont jouissent certains Prix de fondation nécessitant des recherches originales, sont d'un bon augure; il semble que le plus léger effort suffirait pour amener entre nos étudiants une concurrence active, au plus grand bénéfice des élèves et des maîtres chargés de leur éducation scientifique.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(600 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir, en vue de l'obtention du dit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de Pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1901 est le suivant : « *Étude botanique des végétaux qui fournissent des produits ténifuges.* »

Prix Laillet
(*500 francs.*)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet

les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Laroze
(*500 francs.*)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs, à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re et de 2e classe, ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 15 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley
(*biennal, 2.000 francs.*)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous

frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 15 au 18 juin.

Le *prix Gobley* sera décerné en 1901.

L'École a proposé le sujet suivant: « Étude d'un alcaloïde employé en pharmacie. »

Prix Lebeault

(500 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisé par un décret du 8 février 1878, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877) qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de la troisième année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Desportes

(558 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme, à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaisances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours, ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 600 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *Prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895, à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *Prix Henri Buignet*.

Un décret en date du 18 juillet 1877 autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Flon

(*565 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter le dit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 565 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

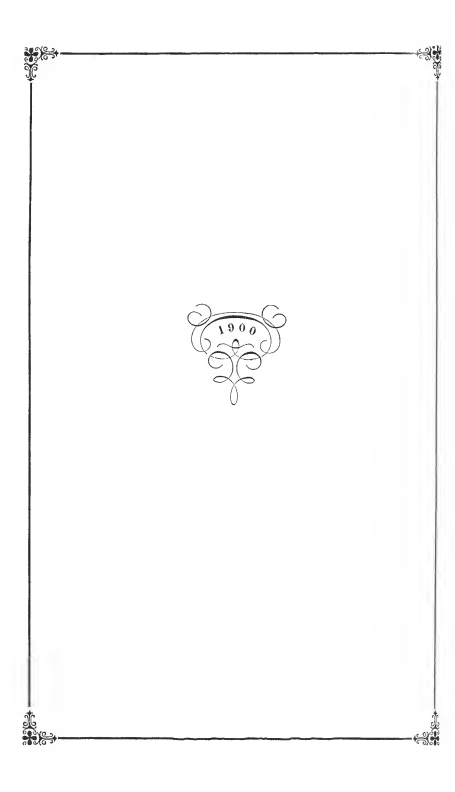
La question à traiter par les candidats, arrêtée par le Conseil de l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités de la science désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, soit du 15 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1901 est le suivant : « *Méthode nouvelle et avantageuse de production des composés chimiques usités comme médicaments* ».

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — PH, 206 P


1900